



UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen



Le Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif

CQP ALS

Vous cherchez à encadrer des activités physiques et sportives et souhaitez devenir animateur sportif ?

Le Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif est pour vous !



Inscriptions + informations

Responsable formation UFOLEP MAYOTTE

Mamadou MBODJI

06.39.27.17.64 / m.mamadoufolep976@gmail.com

UFOLEP MAYOTTE

✉ 105 rue Soweto, Cavani Mamoudzou

☎ 02 69 70 15 16 – 06 39 05 27 70

✉ Ufolep976@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique



CQP ALS Certificat de Qualification professionnelle Animateur de Loisir Sportif



Le CQP ALS – CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE, « ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF » est un diplôme de branche professionnelle du sport, il concerne des personnes ayant besoin d'une reconnaissance institutionnelle et d'une qualification professionnelle leur permettant d'exercer contre rémunération.

Un diplôme professionnel multisports et tous publics

Le titulaire du CQP ALS réalise des prestations visant l'accessibilité aux pratiques de loisirs sportifs pour tous au travers de :

- La découverte des activités de loisirs sportifs
- L'initiation aux activités de loisirs sportifs

Financement

Sous réserve des disponibilités budgétaires et de la validation du projet par différents organismes financeurs (Pôle emploi, mission locale...)

Publics

- Animateurs désirant se professionnaliser dans le secteur des activités sportives de loisirs et souhaitant obtenir une première qualification,
- être âgé(e) de 18 ans au moment de l'entrée en formation.



Les points forts du CQP ALS

- Diplôme professionnel multisports et tous publics
- Nombreux secteurs d'intervention
- Evolution possible vers le BPJEPS

Pré-requis

- être inscrit à la mission locale ou à pôle emploi,
- être titulaire de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1),
- attester de 140 h de pratique sportive dans les 3 dernières années,
- présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois avant l'envoi du dossier de candidature.

Formation en 3 étapes

Formation de 640 h en alternance comprenant :

- ▶ 5 heures de positionnement : Définition du parcours individuel de formation,
- ▶ 250 heures de formation réparties en trois unités de compétences,
- ▶ 390 heures d'alternance dans les associations.

> Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (AGEE)

techniques cardio, renforcement musculaire, techniques douces, activités d'expression

> Jeux sportifs et jeux d'opposition (JSJO) :

arts et éducation par les activités physiques d'opposition, jeux de raquettes, jeux de ballons (petits et grands terrains).

